



**VILLE DE LA LONDE LES MAURES**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 17 MARS 2021- SALLE DU CHÊNE ET L'OLIVIER 2 À 17H45  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANÇOIS de CANSON, MAIRE.**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 11 mars 2021*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

**Monsieur François de CANSON, MAIRE – Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint – Madame Laurence MORGUE, 3<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint – Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe – Madame Catherine BASCHIERI, 7<sup>o</sup> Adjointe – Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> Adjoint – Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe – Monsieur Bernard MARTINEZ – Madame Sandrine MARTINAT – Madame Stéphanie LOMBARDO – Monsieur Jean-Louis ARCAMONE – Monsieur Claude DURAND – Monsieur Prix PIERRAT, Conseillers Municipaux Délégués – Monsieur Ludovic CHALMETON - Monsieur Éric DUSFOURD – Madame Marie-Noëlle GERBAUDO-LEONELLI - Madame Nathalie RUIZ – Monsieur Salah BRAHIM-BOUNAB – Madame Marine POMAREDE - Madame Joan BOUWYN – Monsieur Johann LEGALLO – Madame Laureen PIPARD – Monsieur Daniel GRARE – Madame Valérie AUBRY – Monsieur Christian BONDROIT – Madame Sylvie BRUNO, Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS :**

**Monsieur Serge PORTAL, 6<sup>o</sup> Adjoint à Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe  
Monsieur David LE BRIS, Conseiller Municipal à Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe  
Madame Sylvie MAZZONI, Conseillère Municipale à Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint  
Madame Sandrine BOURDON, Conseillère Municipale à Monsieur François de CANSON, MAIRE  
Monsieur Christian FABRE, Conseiller Municipal à Monsieur Gérard AUBERT, 2<sup>o</sup> Adjoint.**

<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part :</b>
<b>33</b>	<b>33</b>	<b>28 + 5 P</b>

**Madame Cécile AUGÉ, 5<sup>o</sup> Adjointe, est désignée à l'unanimité à 33 voix pour (28 + 5 P), comme secrétaire de séance.**

**APRÈS AVOIR** procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux et constaté le quorum, **MONSIEUR LE MAIRE**, déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose de tenir cette séance du Conseil Municipal à huis clos et soumet cette décision à l'assemblée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité : **33 voix pour (28 + 5 P)**, accepte cette proposition et décide de se réunir à huis clos.

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL PRÉCÉDENT**

Le **PROCÈS VERBAL** de la séance du Conseil Municipal du **4 mars 2021** est déclaré **ADOPTÉ**.  
**VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P).**

---

Déclaration de Monsieur le Maire :

« Mes chers Collègues,

*Il y a un an, quasiment jour pour jour, nous étions réélus avec un score historique dans notre belle Ville.*

*Voilà un an que nous étions confirmés en responsabilité pour représenter et continuer de faire avancer La Londe.*

*Quelle grande et exigeante charge que de servir notre ville et tous ceux qui y vivent ou y viennent, la gérer et la développer !*

*Quelle belle et ardente mission que de travailler pour notre cité, d'œuvrer à la protéger, la préserver et la moderniser !*

*Habitants parmi les habitants et mandatés pour diriger la mairie, notre devoir est d'œuvrer à la qualité de vie dans chaque quartier et de préparer l'avenir de notre ville.*

*Nous le faisons sans esprit partisan, avec les convictions qui sont les nôtres bien sûr, d'ailleurs diverses dans l'équipe, mais avec le souci constant de travailler pour tous et la seule recherche de l'intérêt général, du Bien Commun.*

*Le contexte sanitaire, économique et social que nous affrontons depuis ces 12 derniers mois rend notre mission particulièrement difficile, c'est un euphémisme.*

*Le soir du 15 mars 2020, après le résultat des élections municipales et alors que le pays n'était pas encore confiné, je déclarais que nous entrions dans un long et douloureux tunnel.*

*Hélas, malgré quelques éclaircies, nous y sommes toujours.*

*Avec la belle équipe qui m'entoure, d'élus comme d'agents de la Collectivité, nous faisons tout notre possible pour accompagner au mieux, chacun, dans cette période.*

*Notre rôle : protéger la population, et vous savez que je n'hésite jamais à défendre vigoureusement les intérêts et l'image de La Londe à chaque fois qu'il le faut.*

*La difficulté face à cette crise est une réalité ici comme ailleurs. Et dans une cité dont nous devons entretenir la singularité touristique et la dynamique d'un développement économique portée par un tissu entrepreneurial souvent fragile mais toujours créatif, nous devons redoubler d'efforts.*

*Nous poursuivons donc la concrétisation méthodique et progressive de nos projets pour lesquels nous avons été mandatés avec, pour seuls guides, la finalité humaine et le respect des contribuables d'aujourd'hui et de demain.*

*Un an. Un an pour continuer de faire avancer La Londe, malgré ce contexte mondial inédit : celui de l'épidémie de Covid-19, bien sûr.*

*Un an de Covid, un an d'anticipation, d'adaptation, d'action, de réaction. Souvenez-vous, il y a un an, nous procédions aux premières distributions de masques, de gants, de gels hydroalcooliques et autres matériels pour les personnels municipaux et intercommunaux, pour la population.*

*Il nous fallut ensuite nous adapter, quelques semaines plus tard, avec le premier confinement décidé par le Gouvernement, en assurant la continuité des services publics : ne pas interrompre la collecte des ordures ménagères ou le nettoyage des voiries, maintenir les services funéraires ou de sécurité publique, assurer ce lien social tellement important avec les personnes fragiles, isolées, dans une période contradictoire où l'on commençait à vivre avec nos premiers gestes barrière, permettre l'accueil des enfants de tous les professionnels mobilisés en première ligne, et bien sûr ceux de nos soignants.*

*Nous nous sommes attachés à nous adapter, en étant pragmatiques et donc en trouvant de nouvelles idées pour soutenir concrètement avec nos moyens ceux qui se sont retrouvés brutalement et soudainement empêchés de poursuivre leurs activités en raison des mesures gouvernementales sanitaires. Je pense à nos professionnels du tourisme bien sûr, qui auront cumulé 6 mois d'interruption totale d'activité sur une année et de baisse sur les autres mois, et plus généralement à tous nos commerçants et entrepreneurs sinistrés.*

*Je n'ai cessé de plaider, que ce soit en ma qualité de Maire ou de Conseiller régional, auprès des autorités de l'Etat en faveur de l'impérieuse nécessité de concilier sécurité sanitaire et maintien de la vie économique et sociale, pour ne pas supplanter un drame par un autre drame tout simplement, et au contraire pour trouver un juste et essentiel équilibre.*

*Si la situation que nous vivons depuis un an a profondément transformé le visage du monde et en a accéléré certaines mutations (qu'il s'agisse des domaines du numérique, du sanitaire ou du tourisme), elle a également apporté son nouveau langage : un an de « confinement », de « déconfinement », de « reconfinement », de « distanciation sociale », de tests « PCR » ou « antigéniques », de masques « alternatifs », « chirurgicaux », « FFP2 » ou « FFP3 », de vaccins « Pfizer », « Moderna » ou « AstraZeneca », de « variants »... Une année d'un jargon devenu commun, universel, duquel trois verbes doivent émerger de façon naturelle, résumant à la fois toute la noblesse, la beauté et la nécessité de l'action publique : anticiper, s'adapter, protéger.*

*Être prévoyants, réactifs et proactifs, et continuer de faire avancer notre territoire, toujours : pour aujourd'hui bien sûr, mais aussi et surtout pour demain, quand ce jargon sera, je l'espère, un souvenir relaté dans les livres d'Histoire.*

*Vivement l'avenir, que nous allons continuer d'essayer de bâtir de façon constructive, pour notre qualité de vie et surtout pour nos enfants et nos petits-enfants.*

*En espérant très vite un réel retour à la vie. »*

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

### **CAF - PROMENEURS DU NET - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT** (délibération n° 25/2021)

**Madame Laurence MORGUE**, 3<sup>o</sup> Adjointe, expose le rapport suivant :

De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur Internet et notamment sur les réseaux sociaux pour mobiliser les jeunes sur des projets et pour les informer de l'activité de leurs structures.

Cette démarche se fait cependant souvent de façon peu structurée et sans élaboration d'objectifs éducatifs.

L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne permet pas aux professionnels d'inscrire leur action éducative dans la continuité.

La mise en place d'une présence éducative sur Internet est donc essentielle pour permettre aux jeunes et à leurs parents, mais aussi aux professionnels de la jeunesse d'exploiter au mieux les potentialités offertes par Internet, tout en minimisant ses risques.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur tous les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

C'est dans cette démarche que s'inscrit cette convention partenariale « Dispositif Promeneurs du Net », établie entre la Caf du Var, la MSA, la DDCS, la Ligue de l'Enseignement-FOL du Var, la Ville de La Londe les Maures et l'agent municipal missionné en tant que « promeneur du net ».

La convention (jointe en annexe), définit les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière accordée à la structure employeuse, au titre de son implication dans le projet « Promeneurs du Net » par l'identification d'un promeneur. Cet engagement se concrétise par 4 heures hebdomadaires de présence numérique de l'agent et la participation à minima à sept journées de regroupement/formation du réseau PdN par an. Le soutien financier accordée est de 2000€ par an. La convention de financement est conclue pour une durée de trois ans.

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser la signature de la Convention d'Objectifs et de Financement « Dispositif des Promeneurs du Net » avec les différents partenaires.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P)**

**APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement « Dispositif Promeneurs du net »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tous les documents qui en découlent.

**PRÉCISE** que les 4 heures hebdomadaires de présence numérique de l'agent identifié comme « Promeneur du Net » sont incluses dans son temps de travail hebdomadaire et doivent correspondre à une présence éducative en ligne adaptée aux usages des jeunes, soit en horaires dits « décalés »

---

**TRANSFERT DE COMPÉTENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE DU VAL AU PROFIT DU SYMIELECVAR** (délibération n° 26/2021)

**Monsieur François de CANSON, MAIRE**, expose le rapport suivant :

Vu la délibération du 24/02/2020 de la commune du VAL actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 25/02/2021 actant ce transfert de compétence ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P)**

Approuve le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune du VAL au profit du SYMIELECVAR ;

Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

---

**TRANSFERT DE COMPÉTENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE BRENON AU PROFIT DU SYMIELECVAR** (délibération n° 27/2021)

**Monsieur François de CANSON, MAIRE**, expose le rapport suivant :

Vu la délibération du 24/10/2020 de la commune de BRENON actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR.

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 25/02/2021 actant ce transfert de compétence ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P)**

Approuve le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune de BRENON au profit du SYMIELECVAR ;

Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

---

**TRANSFERT DE COMPÉTENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE LA CADIÈRE D'AZUR AU PROFIT DU SYMIELECVAR** (délibération n° 28/2021)

**Monsieur François de CANSON, MAIRE**, expose le rapport suivant :

Vu la délibération du 27/11/2020 de la commune de la CADIÈRE actant le transfert de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR ;

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 25/02/2021 actant ce transfert de compétence ;

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P)**

Approuve le transfert de la compétence optionnelle n°8 de la commune de LA CADIÈRE D'AZUR au profit du SYMIELECVAR ;

Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

---

**INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS REÇUES AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.** (délibération n° 29/2021)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Maire :*

<b>Décision par délégation n°15/2021</b> – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Var – Travaux de réfection des lotissements de la Décelle. Sollicitation d'un montant de 300 000 €.	<b>23 février 2021</b>
<b>Décision par délégation n°16/2021</b> – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur – Travaux de réfection des lotissements de la Décelle (FRAT 2021). Sollicitation d'un montant de 200 000 €.	<b>23 février 2021</b>
<b>Décision par délégation n°17/2021</b> – Modification de la marge applicable sur la vente de carburants par la station d'avitaillement du port. A compter du 1 <sup>er</sup> mars 2021, la marge applicable aux produits pétroliers vendus par la station d'avitaillement du port est fixée à 15 % du prix d'achat des carburants.	<b>25 février 2021</b>
<b>Décision par délégation n°18/2021</b> – Demande d'aide financière au titre de la DSIL 2021 – rénovation énergétique des bâtiments publics – Hôtel de Ville. Sollicitation auprès de l'État d'une subvention de 317 200 € pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville.	<b>26 février 2021</b>
<b>Décision par délégation n°19/2021</b> – Demande d'aide financière au titre de la DSIL 2021 – rénovation énergétique des bâtiments publics – École OSWALD. Sollicitation auprès de l'État d'une subvention de 196 000 € pour la rénovation énergétique des bâtiments de l'école OSWALD.	<b>26 février 2021</b>

**Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.**

---

## FINANCES - BUDGETS

### **FIXATION DES TAUX 2021 DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE.** (délibération n° 30/2021)

**Monsieur François de CANSON, MAIRE**, expose le rapport suivant :

Depuis 2008, les taux de fiscalité directe locale en vigueur sur le territoire de la Commune de La Londe les Maures sont inchangés ; ils s'établissent de la façon suivante :

- Taxe d'habitation : **14,69 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **22,31 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **34.72 %**

La Loi de Finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 a notamment prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ainsi qu'un nouveau schéma de financement des collectivités locales à partir de 2021.

Ainsi, les communes doivent être intégralement compensées des pertes de taxe d'habitation qu'elles sont appelées à subir, grâce au transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et à l'instauration d'un coefficient correcteur.

Il est indiqué par ailleurs que le taux départemental 2020 de taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à **15,49 %**.

La Commune doit donc délibérer sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental 2020 de TFPB, dans le respect des règles de plafonnement en vigueur. Le taux communal s'élevant à 22,31 % et le taux départemental à 15,49 %, le taux communal pour 2021 pourrait être égal à 37,80 %.

Ce dispositif sera neutre au niveau du contribuable ; par ailleurs, il ne produira pas de recette supplémentaire pour la Ville puisque le coefficient correcteur mis en place viendra corriger un éventuel déséquilibre entre le produit de TH « perdu », et le produit de TFPB départementale « attribué ».

Dans ces conditions, l'assemblée communale est invitée à déterminer les taux applicables en 2021 pour les taxes foncières conformément au détail ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,31 % + 15,49 % = **37,80 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **34.72 %**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** les dispositions des articles 1636 B sexies et 1639 A du Code Général des Impôts,

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'assemblée communale de déterminer le niveau des taux d'imposition directe applicable pour l'année 2021 au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

**CONSIDÉRANT** que la Ville a établi son budget primitif 2021 sans augmentation des taux de fiscalité directe locale,

**DÉCIDE**, en conséquence, de retenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, selon le détail ci-dessous :

- Foncier bâti : **37,80 %**
- Foncier non bâti : **34.72 %**

**VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P)**

## **ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS – PRÉSENTATION** (délibération n° 31/2021)

**Monsieur François de CANSON, MAIRE**, expose le rapport suivant :

L'article 93 de la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique, a créé une nouvelle disposition codifiée dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, l'article L2123-24-1-1 du C.G.C.T. impose désormais aux communes d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat ;

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux, avant l'examen du budget de la Commune.

En conséquence, l'assemblée est invitée à prendre acte de la présentation de ce document, dressé sur la base des situations individuelles arrêtées au mois de février 2021.

***Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donne pas lieu à vote.***

---

## **BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE - REPRISE PAR ANTICIPATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020.** (délibération n° 32/2021)

**Monsieur François de CANSON, MAIRE**, expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.14 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'une estimation validée par Monsieur le Trésorier de la Ville, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette année au 15 avril.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2021, le résultat de **3 936 475,86 €**, le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement, ainsi que les crédits de restes à réaliser, en dépenses comme en recettes.

Il est par ailleurs précisé que l'assemblée communale sera appelée à déterminer l'affectation du résultat, dès l'approbation du compte administratif 2020 dont le vote devra intervenir au plus tard, le 30 juin prochain.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-5,

**DÉCIDE** de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice **2020**, qui s'élève à un montant de : **3 936 475,86 euros**

**PRÉCISE** que cette somme sera inscrite dans le budget primitif **2021** de la Commune, selon le détail ci-après :

**R. 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 3 186 475,86 euros**

**R. 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 750 000,00 euros**

**INDIQUE** que le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement 2020 (hors Restes à Réaliser) s'élève à la somme de : **2 220 980,91 euros.**

**VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P)**

## **DÉCLARATION DE MONSIEUR LE MAIRE :**

« Lors de la précédente séance du Conseil Municipal, le 4 mars dernier, le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé nous a permis de vous présenter les principales caractéristiques conduisant à l'élaboration du budget de l'exercice **2021**.

Un budget, qui a été complexe dans son élaboration en raison du contexte sanitaire et économique, mais qui témoigne, de nouveau, d'une volonté forte de poursuivre notre politique d'investissement à la fois ambitieuse et réaliste.

En effet, comme je vous l'avais indiqué, cet exercice sera aussi intense et productif que les précédents.

Rénovation Urbaine, Cadre de vie, Sécurité, Éducation, Vie associative et Solidarité sont autant de marqueurs de la politique conduite par notre équipe, et qui se traduisent dans ce projet de budget dont je vous exposerai quelques projets significatifs dans quelques instants.

Je souhaite d'abord faire un bref rappel des principes constituant notre stratégie financière, qui ont été évoqués lors du débat d'orientation budgétaires, et qui sont naturellement confirmés dans ce projet de budget :

- **Le maintien des taux de fiscalité directe locale** qui n'ont pas connu de variation depuis 2008, date de notre arrivée aux commandes de la Ville. Comme évoqué à plusieurs reprises, je ne souhaite pas augmenter la fiscalité locale, et ce, même dans le contexte économique difficile que nous connaissons aujourd'hui.
- **Une maîtrise des dépenses de fonctionnement** : la crise engendre le risque d'un effet de ciseau redoutable : alors que les recettes ont tendance à diminuer, les dépenses évoluent à la hausse. Face à cette problématique, nous avons dû redoubler d'efforts pour contenir au maximum nos dépenses de fonctionnement tout en garantissant un service public de qualité. Le travail collégial effectué par toute notre équipe a payé car le projet de budget présenté aujourd'hui marque une évolution des dépenses réelles de fonctionnement de seulement **0,02 %**. Pour rappel, l'objectif d'évolution de ces dépenses fixé par l'état pour les grosses collectivités était de **1,2 %**.
- **Une maîtrise de l'endettement** : la gestion rigoureuse de ces dernières années a permis d'obtenir une dette sécurisée de par les caractéristiques des prêts contractés, mais également une dette par habitant inférieure à la celle de la moyenne des communes de même strate. Nous continuerons donc dans ce sens en limitant le recours à l'emprunt, afin de ne pas obérer les possibilités de remboursements des années à venir.
- **Une recherche active de financements extérieurs** : au cours du mandat précédent, ce sont 18 millions d'euros de subventions et participations que nous avons réussi à obtenir pour nos grands projets structurants. Nous poursuivrons cette dynamique et irons chercher le maximum de financements disponibles auprès de nos partenaires. Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, notre projet de budget primitif comptabilise d'ores et déjà plus 3,7 millions d'euros de recettes d'équipement, auxquelles viendront s'ajouter en cours d'année d'autres subventions pour lesquelles nous sommes en attente des notifications d'attribution.
- **un investissement dynamique** : Ce sont près de 10 millions d'euros qui seront consacrés cette année à divers travaux et équipements. Dans le contexte économique restreint actuel, nombreuses sont les collectivités territoriales qui ont mis un frein à l'investissement, ce qui constitue leur première source d'économie. Notre stratégie est à l'opposé : nous nous devons de continuer à développer et à dynamiser notre commune, en maintenant un niveau d'investissement conséquent, et en recherchant en permanence d'autres sources de financements et d'économies. Comme vous pouvez le constater via le résultat excellent obtenu en 2020 sur la section de fonctionnement, 3 936 476 €, c'est un exercice que nous maîtrisons et que nous poursuivons.



Avant de céder la parole à Monsieur Bernard Martinez afin qu'il entre dans les détails un peu plus techniques de notre budget, je vais vous présenter les projets les plus significatifs de notre programme pour cette année.

**- Les opérations spécifiques pluriannuelles (travaux structurants) :**

- la première phase de l'aménagement des locaux de la **Maison des Associations de Châteauvert** (maîtrise d'œuvre et travaux) coûtera **900 000,00 €** cette année;

- l'achèvement des **travaux d'infrastructures** du quartier de Châteauvert et des locaux de la **crèche** et du **Relais d'assistantes maternelles – 1 217 000,00 €**;

- l'extension de la **Mairie Annexe** : maîtrise d'œuvre et travaux devrait être entamée en fin d'année – **415 000,00 €**;

- la réfection des **lotissements de la Décelle** (Hauts de de la Décelle + Jardins de la Décelle) qui représente la somme de **822 000,00 €**, sera engagé à hauteur de **422 000,00 € cette année**;

- la fin des travaux d'extension du **réseau de vidéo-surveillance** qui permettra de disposer des 29 caméras supplémentaires annoncées – **105 000,00 €**;

- le solde des opérations de réfection **du chemin du puits de la Commune** et des rues **Bâle, Colombain** et des **Arbousiers** représentant un montant total de **1 465 000,00 €**, devrait être payé cette année à hauteur de **139 000,00 €**.

**- Les opérations spécifiques annuelles :**

- la réfection complète de **l'avenue Albert-Roux** qui devrait se terminer en mai prochain **2 150 000,00 €**;

- la réfection de voirie des **rues de la Paix et de la salle des Fêtes – 500 000,00 €** ;

- la réfection totale du **Boulevard du Corail**, à Valcros - **175 000,00 €** ;

- la rénovation partielle de **l'Hôtel de Ville** (Salle du Conseil + 2ème étage) – **550 000,00 €**

- La réfection du lotissement les Acacias, des trottoirs à la Baie des Îles, de la route de l'Argentière pour un montant de **265 000 €**

**- Les opérations annuelles récurrentes :**

- les frais d'études - **80 000 €**;

- les acquisitions de matériels, véhicules, outillages pour les services - **660 000,00 €** ;

- Travaux sur les bâtiments communaux (gros entretien, renouvellement du patrimoine) – **500 000,00 €**;

- les travaux sur les réseaux pluvial et d'éclairage public - **250 000,00 €**;

- les travaux de voirie et réseaux divers – **620 000,00 €** ;

**- Les autres opérations :**

- un fonds de concours à la société **ERILIA**, au titre de la réservation de logements sociaux réalisés par cet opérateur dans le quartier Châteauvert - **200 000,00 €**;

- le solde de la participation de la Ville pour la construction du gymnase du Collège F. de Leusse, à verser au Conseil Départemental - **165 000,00 €**;

Mes chers Collègues,

Si le contexte est grave, il ne doit pas être mis en avant pour renoncer aux fondamentaux qui ont guidé la gestion municipale depuis que nous sommes en responsabilité.

*Des fondamentaux qui sont les suivants :*

*Aucune augmentation des taux d'imposition depuis 2008, un recours limité à l'emprunt qui nous a permis de réduire la dette exercice par exercice, des investissements en hausse qui ont largement profité à l'embellissement de notre cadre de vie, une recherche systématique de subventions pour chacun de nos projets structurants.*

*Aujourd'hui, après 13 années consécutives de maîtrise stricte de nos finances publiques, nous avons su nous adapter rapidement aux aléas, être performants et efficaces sur les temps longs et agiles sur les temps courts.*

*En cohérence avec le programme présenté aux Lonnais sur lequel nous avons été élus, la Ville poursuit ses efforts d'embellissement du cadre de vie.*

*Ainsi, comme vous avez pu le constater, ce n'est pas un lotissement que nous rénovons cette année mais 4... et notre réflexion se poursuit sur les travaux à venir du Boulevard Louis-Bernard et du Pont Blanc.*

*Nos efforts de plantations seront maintenus, comme nous l'avons fait précédemment dans le cadre du programme « 1million d'arbres en Région Sud » et de sa « Cop d'Avance » et qui nous a permis de planter un millier d'arbres en Ville. Le rond-point de la Poste et l'avenue Albert-Roux vont bénéficier d'un fleurissement abondant avec pour objectif clair l'obtention de la « quatrième fleur ».*

*Mes chers Collègues,*

*ce budget primitif 2021 confirme avec force notre gestion rigoureuse, prudente, et volontariste. Soyez-en assurés, notre volonté première est d'assurer un juste équilibre entre la nécessité de garantir et de développer un service public de qualité et un cadre de vie exceptionnel, et la nécessité de préserver notre capacité à agir dans les années futures.*

*Naturellement, ces résultats nous les avons obtenus ensemble et nous poursuivrons les efforts ensemble. C'est à ce titre que je souhaite remercier l'ensemble de mes collègues élus, qui chacun dans leur domaine, ont su répondre présents face aux efforts qui leur ont été demandés.*

*Je remercie également l'ensemble des services pour leur collaboration précieuse. Enfin, je souhaite ce soir remercier tout particulièrement Monsieur Artous qui œuvre à la tête du service financier pour tout le travail complexe accompli sur ce budget 2021.*

---

## **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE.** (délibération n° 33/2021)

**Monsieur François de CANSON, MAIRE,** expose le rapport suivant :

**Vu** les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

**Vu** les articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités relatifs aux modalités de reprise du résultat de la section de fonctionnement,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la Ville,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de ce jour, portant sur la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020,

**Considérant** la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires 2021 qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal en date du 04 mars 2021,

**Considérant** le projet de budget primitif 2021 de la Commune présenté par Monsieur le Maire, soumis au vote par nature avec présentation fonctionnelle, et sa note de présentation synthétique (article L2313-1 du CGCT),

**Considérant** que ce budget doit être voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

**Considérant** que le budget principal 2021 est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles (Hors R. à R.)	16 265 055,00	16 384 205,14	9 775 140,19	7 177 635,00
Opérations d'ordre	3 484 945,00	179 319,00	280 969,00	3 586 595,00
Reprise anticipée du résultat 2020	/	3 186 475,86	2 220 980,91	/
Crédits de Restes à Réaliser 2020	/	/	972 909,90	2 485 770,00
<b>TOTAUX :</b>	<b>19 750 000,00</b>	<b>19 750 000,00</b>	<b>13 250 000,00</b>	<b>13 250 000,00</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P)**

**ADOPTE** le présent budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2021, et précise que le vote par nature s'est effectué :

- Pour la section de fonctionnement, au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **19 750 000,00 euros**

- Pour la section d'investissement, par chapitres et par opérations, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **13 250 000,00 euros.**

**BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020.** (délibération n° 34/2021)

**Monsieur Jean-Jacques DEPIROU, 4<sup>o</sup> Adjoint,** expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette année au 15 avril prochain.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2021, le résultat de l'exercice 2020 (issu de la section d'exploitation) qui s'élève à la somme de **97 129,56 €**, le solde excédentaire de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte administratif 2020, dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P).**

**DÉCIDE** la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020, au niveau du budget primitif 2021, pour un montant de **97 129,56 euros.**

**PRÉCISE** que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2021 de la Régie du port, selon le détail ci-après :

- R. 002 «Résultat d'exploitation reporté» : **97 129,56 euros.**

**INDIQUE** que le solde d'exécution excédentaire de la section d'investissement s'élève, pour 2020, à la somme de : **322 111,95 euros.**

---

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGIE DU PORT - EXERCICE 2021.**

(délibération n° 35/2021)

Monsieur **Jean-Jacques DEPIROU**, 4ème Adjoint au Maire, soumet aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif de la Régie du port établi pour l'exercice 2021, accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le résultat de l'exercice 2020 est repris par anticipation dans ce document.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,**

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, la section d'exploitation et la section d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

**VU** la délibération de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020 intervenue ce jour,

**VU** l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la Régie du port, lors de sa réunion en date du 10 mars 2021,

**VU** l'avis favorable émis par le conseil portuaire, lors de sa réunion en date du 10 mars 2021,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOpte** le présent budget primitif 2021 de la Régie du port et précise que le vote s'est effectué :

**- Pour la section d'exploitation :**

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **2 633 000,00 euros**

**- Pour la section d'investissement :**

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **969 000,00 euros.**

**VOTE : ADOpte À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P).**

---

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020.**(délibération n° 36/2021)

**Monsieur François de CANSON, MAIRE,** expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette année, au 15 avril prochain.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2021 du service annexe de l'eau, le résultat de l'exercice 2020 (issu de la section d'exploitation), le solde excédentaire d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Les pièces justificatives imposées par la réglementation en vigueur, visées par le trésorier de la commune, sont annexées à la présente délibération.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte administratif 2020 dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P).**

**DÉCIDE** la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020, pour un montant de :  
**127 804,35 euros.**

**PRÉCISE** que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2021 du service de l'eau potable, à l'article **R002 « Excédent antérieur reporté »**.

**INDIQUE** que le solde excédentaire d'exécution d'investissement 2020 sera également inscrit dans le budget primitif 2021 du service de l'eau potable, à l'article **R001 « Solde d'exécution reporté »**, pour un montant de :  
**692 044,91 euros.**

---

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU - EXERCICE 2021.**  
(délibération n° 37/2021)

**Monsieur Bernard MARTINEZ**, Conseiller Municipal délégué aux Finances, soumet aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif annexe du service de l'Eau établi pour l'exercice 2021, accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,**

**APRÈS AVOIR EXAMINÉ**, chapitre par chapitre, la section d'exploitation et la section d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

**CONSIDÉRANT** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 figurant dans ce document budgétaire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P).**

**ADOPTE** le présent budget primitif 2021 du service annexe de l'Eau et précise que le vote s'est effectué :

■ Pour la section d'exploitation :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :  
**195 000,00 euros**

■ Pour la section d'investissement :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :  
**865 000,00 euros.**

---

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020.** (délibération n° 38/2021)

**Monsieur François de CANSON**, MAIRE, expose le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette année au 15 avril prochain.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2021 du service annexe de l'assainissement, le résultat de l'exercice 2020 (issu de la section d'exploitation), le solde excédentaire de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Les pièces justificatives imposées par la réglementation en vigueur, visées par le trésorier de la commune, sont annexées à la présente délibération.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte administratif 2020 dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P).**

**DÉCIDE** la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020, pour un montant de :  
**379 536,93 euros**

**PRÉCISE** que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2021 du service de l'assainissement, à l'article **R002 « Excédent antérieur reporté »**.

**INDIQUE** que le solde d'exécution d'investissement 2020 excédentaire sera également inscrit dans le budget primitif 2021 du service de l'assainissement, à l'article **R001 « Solde d'exécution reporté »**, pour un montant de :  
**25 023,83 euros**

---

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2021.**(délibération n° 39/2021)

Monsieur Bernard MARTINEZ, Conseiller Municipal délégué aux Finances, soumet aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif annexe de l'Assainissement qui a été établi pour l'exercice 2021, accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions, étant ici précisé que le résultat de l'exercice 2020 est repris par anticipation dans ce document.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,**

Après avoir examiné, chapitre par chapitre, les sections d'exploitation et d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

**VU** la délibération de reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020 intervenue ce jour,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P).**

**ADOPTE** le budget primitif pour l'exercice 2021 du service annexe de l'Assainissement et précise que le vote s'est effectué :

Par chapitre, au niveau de la section d'exploitation équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de :  
**820 000,00 euros**

Par chapitre, et par opération, au niveau de la section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de : **630 000,00 euros.**

---

**BUDGET DES POMPES FUNÈBRES (CAVEAUX) - REPRISE PAR ANTICIPATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020.** (délibération n° 40/2021)

**Monsieur Bernard MARTINEZ**, Conseiller Municipal délégué aux Finances, expose :

L'instruction budgétaire et comptable M.4 prévoit un dispositif de reprise anticipée du résultat de l'exercice, dès lors que le compte administratif de ce même exercice n'a pas été adopté.

Cette reprise est ainsi possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget, fixée cette année au 15 avril prochain.

Il est donc proposé de reprendre dès le budget primitif 2021 des Pompes Funèbres (caveaux), le résultat excédentaire de l'exercice 2020 (issu de la section d'exploitation), le solde déficitaire de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Les pièces justificatives imposées par la réglementation en vigueur, visées par le trésorier de la commune, sont annexées à la présente délibération.

Il est par ailleurs précisé que le conseil municipal sera appelé, comme les années précédentes, à déterminer l'affectation du résultat dès l'approbation du compte administratif 2020 dont le vote devra intervenir au plus tard le 30 juin 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P).**

**DÉCIDE** la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2020, pour un montant de : **16 798,13 euros**

**PRÉCISE** que cette somme sera inscrite dans le budget primitif 2021 des Pompes Funèbres (caveaux), à l'article R. 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

**INDIQUE** que le solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement 2020 s'élève à la somme de : **36 190,74 euros**

---

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DES POMPES FUNÈBRES (CAVEAUX) - EXERCICE 2021.**  
(délibération n° 41/2021)

**Monsieur Bernard MARTINEZ**, Conseiller Municipal délégué aux Finances, soumet aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif des Pompes Funèbres (Caveaux) établi pour l'exercice 2021, accompagné de tous documents propres à justifier ses propositions.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,**

**APRÈS AVOIR EXAMINÉ**, chapitre par chapitre, la section d'exploitation et la section d'investissement du projet de budget qui lui est présenté,

**CONSIDÉRANT** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020 figurant dans ce document budgétaire,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P).**

**ADOPTE** le présent budget primitif 2021 du service des Pompes Funèbres (Caveaux) et précise que le vote s'est effectué :

■ Pour la section d'exploitation :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **145 000,00 euros**

■ Pour la section d'investissement :

Au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **97 000,00 euros.**

---

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET A LA CAISSE DES ÉCOLES.** (délibération n° 42/2021)

**Madame Catherine BASCHIERI**, 7<sup>e</sup> adjointe, expose le rapport suivant :

Afin d'assurer les moyens nécessaires à l'exercice des missions du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Écoles, il est proposé à l'assemblée communale d'attribuer à ces collectivités, au titre de l'exercice 2021, les subventions suivantes :

- Centre Communal d' Action Sociale : **820 000,00 € ;**
- Caisse des Écoles : **120 000,00 €.**

Par ailleurs, il est rappelé que la Ville a décidé, par délibération n°156/2020 en date du 30 novembre dernier, d'accorder au profit du Centre Communal d'Action Sociale, une avance de **200 000,00 €**, à valoir sur la subvention 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P).**

**ADOPTE** la proposition d'attribution de subventions au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Écoles de la Ville de La Londe les Maures, telle que détaillée ci-dessus.

**PRÉCISE** que les crédits correspondant à ces dépenses sont prévus au budget primitif de l'exercice 2021, aux articles **D.657362 - fonction 520**, pour **820 000,00 €** et **D.657361 - fonction 20**, pour **120 000,00 €.**

---

*Monsieur le Maire profite pour remercier et féliciter Madame Baschieri pour son implication au sein du CCAS et la bonne tenue du centre de vaccination qui aura demain la visite de Monsieur le Préfet à 11h 30 et précise qu'à compter du 6 avril une nouvelle ligne de vaccins sera ouverte.*

*Madame Baschieri remercie Monsieur le Maire et souligne que lors de la visite de Monsieur le Préfet, le 1000<sup>e</sup> vaccin sera inoculé.*

---

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.**

(délibération n° 43/2021)

*Messieurs Gérard AUBERT, 2e Adjoint, Salah BRAHIM-BOUNAB et Daniel GRARE, Conseillers Municipaux, faisant partie d'associations, sont sortis de la salle sans donner pouvoir et ne prennent pas part au vote.*

*Mesdames Nicole SCHATZKINE, 1ère Adjointe et Pascale ISNARD, 9<sup>e</sup> Adjointe, prennent part au vote sans leur pouvoir respectif.*

**Monsieur Claude DURAND**, Conseiller Municipal Délégué, expose le rapport suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES,**



**VU** la délibération de l'assemblée communale n°155/2020 en date du 30 novembre 2020 relative au versement d'acomptes sur subventions 2021 au bénéfice de trois associations, ainsi que la passation d'une convention avec l'association « Les Pitchouns »,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'établir avec les associations « Stade Olympique Londais » et « Espace Musical Londais », une convention indiquant les engagements respectifs des parties au titre de l'année 2021,

**CONSIDÉRANT** que l'intérêt communal des associations figurant dans l'annexe ci-jointe est avéré et que dès lors, une aide financière de la ville peut leur être accordée,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 27 voix pour (25 + 2 P)**

**DÉTERMINE** le montant des subventions 2021 attribuées aux associations, selon le détail figurant dans le document ci-annexé.,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association « Stade Olympique Londais ».

**PRÉCISE** que les crédits correspondants seront imputés aux articles D.6574 et D.6745 du budget de l'exercice 2021 adopté ce jour.

\*\*\*\*\*

## **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS**

### **ATTRIBUTIONS 2021**

#### ***SUBVENTIONS (Article D.6574)***

<b>FONCTION</b>	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANTS 2021 ATTRIBUÉS</b>
025	Amicale des chasseurs londais	8 100,00 €
025	Médaillés Militaires SNEMM	300,00 €
025	Restos du cœur	2 000,00 €
025	Souvenir Français	350,00 €
025	UMMAC Anciens Combattants	250,00 €
025	Combattants volontaires de Hyères	180,00 €
025	AMAC Anciens Marins	200,00 €
025	Amicale des anciens Commandos d'Afrique	350,00 €
025	Secours Catholique	450,00 €
	<b><i>Sous total :</i></b>	<b>12 180,00 €</b>
04	Comité de jumelage Galbiate	2 000,00 €
04	Amicale La Londe Italie	300,00 €
	<b><i>Sous total :</i></b>	<b>2 300,00 €</b>

20	Conseil Local FCPE (APEL)	300,00 €
20	PEEP	300,00 €
	<b>Sous total :</b>	600,00 €
311	Chorale Gaieté de Chœurs	360,00 €
311	GOSPEL VAR	500,00 €
311	La Londe en classic	2 000,00 €
311	Danse Harmonie	900,00 €
311	Feeling	900,00 €
311	Espace Musical Lonais	40 000,00 €
311	ALPHA	500,00 €
311	Nouvelle Génération	1 000,00 €
	<b>Sous total :</b>	46 160,00 €
312	Terre et feu poterie	600,00 €
	<b>Sous total :</b>	600,00 €
40	Var wagen club	700,00 €
40	Boule Ferrée Lonnaise	3 500,00 €
40	Amicale de la boule lonnaise	400,00 €
40	Etoile Sportive Culturelle Artistique Lonnaise ESCAL	16 200,00 €
40	Judo-club lonnais	3 600,00 €
40	Shotokan Karaté Club Lonnais	6 000,00 €
40	Le Sarranier	1 500,00 €
40	Rugby-club des plages	3 000,00 €
40	Stade Olympique Lonnais (SOL)	40 000,00 €
40	Tennis-club Lonnais	16 200,00 €
40	Les randonneurs Lonnais	300,00 €
40	Yacht-club Lonnais	8 100,00 €
40	Association Sportive du Collège	700,00 €
40	Football Club Lonnais	700,00 €
40	CAF du Coudon section d'escalade Lonnaise	500,00 €
40	Lonnais Athlétic Méditerranéen	1 000,00 €
40	Handball Bormes Le Lavandou La Londe	1 000,00 €
	<b>Sous total :</b>	<b>103 400,00 €</b>
64	Crèche halte garderie Les Pitchouns	<b>147 000,00 €</b>

70	Assoc. Départementale d'Info.sur le Logement (ADIL)	<b>2 800,00 €</b>
<b>Total attribué :</b>		<b>315 040,00 €</b>

***AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (article D.6745)***

<b>FONCTION</b>	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANTS 2021</b>
025	DCM 21/01/2021 – GOSPEL VAR	<b>500,00 €</b>
025	Le Sarranier (concours de pêche)	<b>800,00 €</b>
<b>Total attribué :</b>		<b>1 300,00 €</b>

\_\_\_\_\_

**Messieurs Gérard AUBERT, 2e Adjoint, Salah BRAHIM-BOUNAB et Daniel GRARE, Conseillers Municipaux, rentrent dans la salle.**

\_\_\_\_\_

Monsieur le Maire remercie les associations qui durant cette crise n'ont pas dépensé leur subvention 2020 et qui n'ont donc pas déposé de demande pour cette année.

\_\_\_\_\_

**RESSOURCES HUMAINES**

---

**ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ - CRÉATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS.**  
(délibération n° 44/2021)

**Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> Adjointe** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les créations d'emplois suivantes :

• **Services techniques :**

1 emploi d'Agent d'exploitation des espaces verts et espaces naturels boisés de la commune, par référence au grade d'Adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, 35 heures hebdomadaires, pour une période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 septembre 2021 inclus (Indice brut 354 – Indice majoré 330).

1 emploi d'Agent de maintenance des infrastructures bâties, non bâties et routières communales, par référence au grade d'Adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, 35 heures hebdomadaires, pour une période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 septembre 2021 inclus (Indice brut 354 – Indice majoré 330).

• **Port :**

2 emplois d'Agent de port polyvalent, par référence au grade d'Adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, 35 heures hebdomadaires, pour une période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 septembre 2021 inclus (Indice brut 354 - Indice majoré 330).

• **Environnement :**

1 emploi d'Agent d'exploitation des espaces verts, par référence au grade d'Adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, 35 heures hebdomadaires, pour une période allant du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 septembre 2021 inclus (Indice brut 354 – Indice majoré 330).

• **Police Municipale :**

2 emplois d'Agent de surveillance de la voie publique, par référence au grade d'Adjoint technique territorial, catégorie C, à temps complet, 35 heures hebdomadaires, pour une période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 août 2021 inclus (Indice brut 354 - Indice majoré 330).

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA LONDE LES MAURES, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
VOTE : ADOPTE À L'UNANIMITÉ, 33 voix pour (28 + 5 P).**

**DÉCIDE** de transformer cet exposé en délibération.

---

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h35

Fait à La Londe les Maures, le 23 mars 2021

Le Maire,  
Président de « Méditerranée Porte des Maures »,  
Conseiller Régional,  
**François de CANSON**